

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 5 février 2024.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

**ABSENTS :**

- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à JEGU Josianne,
- ROYER Thierry donne pouvoir à BREXEL Pierrick,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BOUZID Nathalie

**Délibération n°2024-009**

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

**AFFAIRES FONCIERES  
RACCORDEMENT FIBRE PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL  
CONVENTION AVEC MEGALIS BRETAGNE**

Megalis Bretagne, via son prestataire AXIONE, sollicite la signature de conventions afin de raccorder le parc locatif communal à la fibre. Les conventions transmises portent sur la résidence du Parc, la résidence de l'Eglise et les résidences de loisir du camping de Planguenoual. D'autres conventions concernant le patrimoine communal seront amenées à être signées en fonction du déploiement du réseau.

Les frais de conventions et raccordements sont prises en charge par Megalis Bretagne dans le cadre du Bretagne Très Haut Débit.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE de signer, avec Mégalis Bretagne via ses prestataires, les conventions de raccordement à la fibre pour toute demande concernant le parc immobilier communal, en cours et à venir,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**19 FEV. 2024**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**19 FEV. 2024**

De la publication le

**19 FEV. 2024**



*Handwritten signature in blue ink, likely of the Mayor Philippe Hercouet.*

